

Palais de l'Élysée, vendredi 5 avril 2019

## COMMUNIQUÉ

Dans le contexte de la 25<sup>e</sup> commémoration du génocide contre les Tutsi au Rwanda, le Président de la République a reçu ce jour des rescapés du génocide et des membres de l'association Ibuka (« Souviens-toi »). Il leur a témoigné de sa profonde solidarité dans ce moment de deuil et de recueillement en mémoire des victimes d'une des pires atrocités du XX<sup>e</sup> siècle. Il a rendu hommage à la force de leur témoignage et à leurs efforts pour transmettre aux jeunes générations la mémoire du génocide des Tutsi.

En cohérence avec les engagements qu'il avait pris lors de la visite du Président Kagamé à Paris le 24 mai 2018, le Président de la République a annoncé :

- La mise en place d'une commission d'historiens et de chercheurs chargé de mener un travail de fond centré sur l'étude de toutes les archives françaises concernant le Rwanda entre 1990 et 1994. Cette commission, qui rassemblera huit chercheurs et historiens, sous l'égide du professeur Vincent Duclert, aura pour mission de consulter l'ensemble des fonds d'archives français relatifs au génocide, sur la période 1990 – 1994 afin d'analyser le rôle et l'engagement de la France durant cette période et de contribuer à une meilleure compréhension et connaissance du génocide des Tutsi. Ce travail aura notamment vocation à aider à constituer la matière historique nécessaire à l'enseignement de ce génocide en France. Cette commission devra remettre son rapport dans un délai de deux ans, avec une note intermédiaire au bout d'un an.
- La création d'une chaire d'excellence dédiée à l'histoire du génocide des Tutsi et le lancement d'un appel à projets de l'Agence nationale de la Recherche sur les génocides, consacrant pour la première fois un accent particulier au génocide des Tutsi. L'objectif de cet appel est à la fois d'approfondir la connaissance scientifique de ce génocide, et de consolider la recherche existante en favorisant l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs spécialistes de cette question.

Très attaché à la lutte contre l'impunité et le fonctionnement efficace de la justice, le Président de la République a également annoncé le renforcement des moyens du pôle du Tribunal de Grande Instance chargé du traitement des procédures relatives au génocide des Tutsi au Rwanda et l'augmentation des effectifs de police judiciaire, afin que les génocidaires présumés faisant l'objet de poursuites puissent être jugés dans un délai raisonnable.

Par la mise en œuvre de ces engagements, le Président de la République a souhaité réunir les conditions pour l'expression d'une vérité historique et consacrer la place du génocide des Tutsi dans la mémoire collective française.